Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le 2 7 JAN. 2022

ID: 085-200023778-20220120-DCB2022 10-DE



RELEVE DE LA DECISION N° 2022 01 10

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 20 janvier 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 janvier, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

<u>Présents</u> : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés: Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la création d'une zone de broyage pour la déchèterie de Brétignolles sur Mer

Dans le cadre du projet d'amélioration des déchèteries communautaires permettant notamment d'augmenter la sécurité des usagers, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition de 3 571 m² à détacher de la parcelle cadastrée B0419 pour créer une aire de broyage des déchets verts à l'arrière de la déchèterie du « Peuble » à Brétignolles sur Mer.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de ces m² seront inscrits au budget 2022, aux chapitre et article prévus à cet effet.

La Ville de Brétignolles sur Mer prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage.

Le service France Domaine, sollicité a rendu un avis en date du 23 avril 2021.

Au regard des travaux de restructuration de la voie d'accès qui exige un renforcement de sa structure pour un trafic routier de poids-lourds que la Commune de Brétignolles sur Mer va devoir réaliser, la commune a fixé un coût d'acquisition au m² de 4 €, soit un montant total de 14 284 €.

La Ville de Brétignolles sur Mer prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie prendra à sa charge les frais d'acte notarié.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de ces m² seront inscrits au budget 2022, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Saisi de la question le 19 octobre 2021, le Conseil d'exploitation « Collecte » a émis un avis favorable.

Le Bureau Communautaire, Dûment convoqué, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

2.7 JAN. 2027 = Affiché le

ID: 085-200023778-20220120-DCB2022_01_10-DE

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021.

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis du Domaine n° 2021-850035-20720-3936238 en date du 23 avril 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation collecte du 19 octobre 2021,

Vu le rapport.

Considérant les travaux de restructuration de la voie d'accès qui exige un renforcement de sa structure pour un trafic routier de poids-lourds que la Commune de Brétignolles sur Mer va devoir réaliser.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver l'acquisition de l'emprise de 3 571 m² à détacher de la parcelle sise à Brétignolles sur Mer cadastrée sous le numéro B0419 moyennant le prix de 14 284 € ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré. Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 5 JAN, 2022 - de l'affichage le : 2 7 JAN, 2022

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le: 7 7 JAN, 2022 Givrand, le 25 janvier 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.